



DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Union Départementale de l'Aude

Conditions générales de prêt des expositions sur la laïcité :

L'exposition « *Qu'est-ce que la laïcité* » donne en 16 panneaux une explication sur la définition de la laïcité. Elle en détaille le principe juridique, elle en fait l'histoire, elle évoque la réglementation européenne et sa déclinaison dans l'enseignement public.

L'exposition « *Charte de la laïcité à l'école* » décline en 18 panneaux les 15 articles de cette charte élaborée en 2013 (circulaire MEN n° 2013-144 du 6 septembre 2013).

- Chaque exposition est disponible en prêt :

- période : une ou deux semaines selon disponibilité ;
- coût : gratuit pour les établissements scolaires, moyennant la somme de 30,00 € pour les autres ;
- retrait : par l'emprunteur ou mis à disposition par l'union départementale des DDEN ;

- Pendant la durée du prêt, l'exposition bénéficie de l'assurance de l'emprunteur pour des dégradations ou pertes éventuelles.

Vous pouvez télécharger le formulaire et l'envoyer à l'Union départementale :

- par courrier postal : **UNION DDEN 11 - Monsieur Gérard AMANS**
4 chemin de Pouzols – 11120 SAINTE VALIÈRE
- par courrier électronique : **courrier@dden11.org**

CONTACT :

* NOM : * Prénom :
Téléphone : * Courriel : @

ÉTABLISSEMENT :

* Type d'établissement :
* Nom :
Code postal : * Commune :

PRÊT SOUHAITÉ : * Exposition

Qu'est-ce que la laïcité ? Charte de la laïcité à l'école

* Durée du prêt : 1 semaine 2 semaines

* Dates : de préférence du au
ou bien du au

* DÉPÔT ET RETRAIT :

par l'établissement ou la personne contact par l'Union Départementale des DDEN

Les zones précédées de (*) doivent être obligatoirement saisies.